AR PREFECTURE
016-200054047-20200227-2020_02_27_26-DE
Reçu le 04/03/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 17
Excusés-Absents : 10
Délégations : 03

Date de Convocation:
19 février 2020

Date d'affichage :
19 février 2020

Le 27 février deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 février 2020, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoints, M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal ; Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, M. GOWLAND James, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. GERMANEAU Gilbert, Mme LAMANT Marie-Line, M. VIGNAUD Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme LAFONT Cindy, M. LASCAUX Laurent, M. MASDOUMIER Pascal, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine

Délégations : M. GERMANEAU Gilbert à Mme VILLEDARY Véronique, Mme LAMANT Marie-Line à M. GUINOT Jean François, Mme VICTOR Nathalie à M. BOOB Frédéric,

Secrétaire de séance : M. GAULTIER Emmanuel

2020/02/27
N°26

26- Personnel Communal - Création de deux postes d'agent d'accueil

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'avère nécessaire de créer au service administratif deux postes :
- un poste d'agent d'accueil polyvalent sur un grade d'adjoint administratif à temps complet à compter du 23 Mars 2020 pour le remplacement d'un agent qui fait valoir ses droits à la retraite,
- un poste d'agent d'accueil polyvalent sur un grade d'adjoint administratif à temps complet à compter du 23 Mars 2020 pour le remplacement d'un agent qui est détaché dans une autre collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Crée deux postes d'agent d'accueil polyvalent sur un grade d'adjoint administratif à temps complet à compter du 23 Mars 2020,
- Modifie le tableau des effectifs,
- Prévoit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes aux effets ci-dessus.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 3 mars 2020

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRE
Maire de Confolens